

Compte-rendu

Commission restauration

Lundi 12 juin 2023 – 13h00

Le présent compte rendu comporte 3 pages numérotées de 1 à 3 et une annexe en page 4

Etaient présents :

Mmes PORTALIER Laetitia (représentante des parents élus), RAYNAUD-MATHURIN Chloé (représentante des élèves élus)

Mrs BIGEYRE Christophe (SAENES), CASADO Philippe (Gestionnaire), MONSHIZADEH Esskandar (RSR), RAZAT Christophe (Enseignant)

Les travaux sont ouverts à 13h00 par M. Philippe CASADO, gestionnaire de la cité scolaire.

M. CASADO souhaite la bienvenue aux participants et présente l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Bilan de la visite des parents d'élèves élus au self ;
- Tarification à la rentrée 2023
- Questions diverses

A. Bilan de la visite des parents d'élèves élus au self

Mme PORTALIER remercie pour la possibilité offerte aux représentants des parents de venir se rendre compte in situ des conditions de fonctionnement du self. Elle présente les remarques et le questionnement des représentants des parents d'élèves suite à la visite et au repas pris au self le vendredi 09/06/2023.

a. Gestion des accès

Dans la cour du collège, les annonces faites via les hauts parleurs sont difficilement compréhensibles => certains élèves n'entendent pas et ne se présentent pas à l'AED qui autorise le passage vers le self via la coursive.

⇒ Le réglage des hauts parleurs sera contrôlé par les services techniques.

Certains élèves inscrits à l'UNSS profitent de leur situation pour passer alors qu'ils ne vont pas à l'AS.

La gestion par les pastilles de couleur pourrait apporter une réponse.

⇒ La vie scolaire du collège sera en mesure de vérifier ces passages.

b. Hygiène

La grande majorité des élèves ne se lave pas les mains avant l'accès au self.

⇒ Les toilettes des élèves ont été totalement refaites lors de la rénovation du self : locaux neufs, plus grands et plus fonctionnels. Nous constatons aussi que les élèves n'utilisent pas forcément ces locaux, qui, par ailleurs, sont très souvent dégradés.

c. Choix des plats

Le réassortiment de la chaîne n'est pas réalisé systématiquement : certains élèves sont confrontés à l'absence de choix parmi les entrées ou les desserts.

- ⇒ En fonction des heures et du nombre de passages, il est parfois difficile de réassortir la ligne de self. Les personnels ne sont pas forcément disponibles en nombre suffisant pour mener à bien l'ensemble des tâches à réaliser. Ce point devra être objectivé et amélioré selon les possibilités, notamment après la mise en service du nouveau système de distribution des repas. (voir à ce sujet C.c. Mise en fonction du nouveau self)

d. Retours des élèves

Certains élèves interrogés évoquent des quantités insuffisantes et des difficultés pour se resservir.

Il est rappelé que les grammages sont identiques pour les élèves de collège et de lycée, notamment pour les protéines animales.

Les élèves disposent de minimum 7 composants sur leur plateau (8 avec le pain) s'ils acceptent de prendre parmi ce qui leur est proposé. Les besoins nutritionnels de chacun sont donc largement couverts, d'autant plus qu'ils ont la possibilité de demander à être resservis pour l'accompagnement légumes et/ou féculents.

Seul le repas hebdomadaire avec frites nécessite des contrôles et des limitations de la part des personnels de service afin d'éviter que les élèves qui souhaitent se resservir en début de service ne privent les élèves mangeant en fin de service de la part qu'ils sont en droit d'attendre.

- ⇒ L'information en direction des usagers doit être renforcée lors de l'entrée au collège et via l'affichage à créer dans la salle de restauration.
- ⇒ Ces informations sont disponibles sur l'ENT dans les comptes-rendus des commissions de restauration. (sans restriction d'accès)

B. Tarification à la rentrée 2023

Après douze années de stabilité des tarifs de la restauration afin de préserver le pouvoir d'achat des familles, le conseil départemental a voté une augmentation des tarifs de la restauration scolaire à partir de la rentrée 2023. (à partir du 01/09/2023)

Cet ajustement est justifié par l'augmentation importante du coût des denrées que supportent les collèges.

Le conseil d'administration du collège sera amené à se prononcer sur cette tarification à la rentrée 2023.

Les nouveaux tarifs sont annexés au présent compte-rendu.

C. Questions diverses

a. Facturation des repas de la fin des cours à la fin de l'année scolaire

Le forfait repas est dû jusqu'à la fin de l'année scolaire (07 juillet) alors que les cours s'arrêtent le 21 juin.

M. Casado indique que la remarque est légitime, mais que seule la collectivité de rattachement est compétente pour décider des cas qui donnent droit à une remise d'ordre. La fin des cours anticipée en raison des examens ne fait pas partie de ces cas. Règlementairement, le collège a l'obligation de maintenir l'accès à la restauration (ce qu'il fait), mais ne dispose pas de la compétence pour réduire le montant du forfait du 3^{ème} trimestre.

b. Hygiène & sécurité : Travaux réalisés et formation du personnel

Les représentants de parents s'inquiètent des fuites constatées au niveau du toit du self et souhaitent connaître les modalités de formation des personnels de restauration en matière de plan de maîtrise sanitaire (PMS).

- ⇒ Le nouveau toit du self présente des malfaçons. Les responsables des travaux du conseil régional ont engagé une action contentieuse contre l'entreprise qui a réalisé le chantier. Le problème devrait être réglé dans un délai rapide.
- ⇒ La formation des personnels de restauration et des services généraux est organisée par le conseil régional Occitanie qui est leur employeur.

c. Mise en fonction du nouveau self

A la rentrée 2023, les travaux de rénovation du self devraient être terminés :

- sol définitif finalisé ;
- distributeurs de plateaux fonctionnels ;
- îlots salad-bar, légumes-bar et bar à desserts installés.

Ce nouveau fonctionnement devra être observé et évalué afin d'y apporter les améliorations qui s'imposeront. Les représentants des parents et des élèves sont invités à venir observer la nouvelle organisation afin de faire remonter leurs remarques et leurs propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h20.

ANNEXE

Collège Bellevue - Albi

TARIFS RESTAURATION ANNEE 2023 / 2024 FIXES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN

FORFAIT 5 JOURS

(Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi)

		DEMI-PENSION	Tarif année précédente
1er trimestre (Année scolaire 2023/2024)	Du 04 septembre au 22 décembre 2023	238,00 €	203,28 €
2ème trimestre (Année scolaire 2023/2024)	Du 08 janvier au 31 mars 2024	170,00 €	166,32 €
3ème trimestre (Année scolaire 2023/2024)	Du 01 avril au 05 juillet 2024	187,00 €	169,40 €
	TOTAL	595,00 €	539,00 €

FORFAIT 4 JOURS

(Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi)

		DEMI-PENSION	Tarif année précédente
1er trimestre (Année scolaire 2023/2024)	Du 04 septembre au 22 décembre 2023	190,40 €	163,24 €
2ème trimestre (Année scolaire 2023/2024)	Du 08 janvier au 31 mars 2024	136,00 €	135,52 €
3ème trimestre (Année scolaire 2023/2024)	Du 01 avril au 05 juillet 2024	149,60 €	132,44 €
	TOTAL	476,00 €	431,20 €

Le prix unitaire du repas passe de 3,08 € en 22/23 (pas d'augmentation depuis 2012) à 3,40 € à la rentrée 2023 (année scolaire 23/24)

EXTERNE

Année scolaire 2023/2024	4,00 €	Année précédente	3,65 €
--------------------------	--------	------------------	--------